



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lycées

Question écrite n° 108391

Texte de la question

Dans le cadre de l'audit décidé par le Gouvernement sur la grille horaire des enseignements au lycée général et technologique, les rapporteurs ont formulé plusieurs recommandations. Ils proposent en ce qui concerne les classes de seconde de classer la seconde langue étrangère en enseignement obligatoire. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Texte de la réponse

La question de l'inclusion de la langue vivante 2 dans le tronc commun des enseignements de la classe de seconde générale et technologique est d'une grande pertinence compte tenu du fait qu'actuellement près de 98 % des élèves de cette classe choisissent cette matière comme enseignement optionnel de détermination. Les propositions contenues dans le rapport d'audit sur les enseignements en lycée recoupent les éléments d'analyse qui ont conduit à l'élaboration de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005. Toutefois, afin de ne pas alourdir l'horaire des élèves, cette proposition ne peut être considérée isolément et doit faire partie d'une réflexion plus générale sur l'organisation des enseignements en seconde et au-delà de l'ensemble des enseignements en lycée. Cette réflexion est actuellement loin d'être terminée : le ministre a notamment demandé à l'inspection générale deux rapports. Le premier, qui est en cours de diffusion, porte sur les moyens de revaloriser la filière littéraire et le second, qui sera publié dans le courant de l'année 2007, a trait aux évolutions récentes de la série scientifique. Il appartiendra ensuite au ministre d'apprécier la suite qui pourra leur être donnée.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108391

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11215

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1848